



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 30 septembre 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Présentation du rapport annuel d'activité 2023 – Concession de service public pour l'organisation des transports urbains

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 24 septembre 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, GIAMARCHI Marie-Dominique, GRASSI Didier, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
CALLIER Jeanne à ROSSI Michel
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
DE GENTILI Emmanuelle à PERETTI Philippe
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
SAVELLI Jean-Michel à MUSSIER Emma
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGGRI Leslie, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Présentation du rapport annuel d'activité 2023 – Concession de service public pour l'organisation des transports urbains

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 décembre 2021, décidant d'attribuer la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports public de la CAB « Via Bastia » à la société des Autobus Bastiais ;

Vu les dispositions des articles R. 3131-1 à R3131-4 du code de la Commande Publique, imposant au concessionnaire d'établir un rapport annuel retraçant son activité au cours de chaque année civile ;

Considérant le contrat en cours de délégation de service public liant la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société d'Autobus Bastiais ;

Considérant le rapport annuel d'activité remis par le délégataire au titre de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

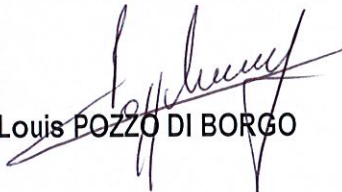
PREND ACTE (À l'unanimité)

De la présentation du rapport annuel d'activité 2023 du délégataire, ci-annexé ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO